

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 19/473 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ACTIVITES « INDIA U
CANTU » DU CENTRE D'ART POLYPHONIQUE - MISSIONE VOCE DI CORSICA**

**APPRUVENDU U PRUGETTU D'ATTIVITA « INDIA U CANTU » DI U CENTRU
D'ARTE PULIFONICA - MISSIONE VOCE DI CORSICA**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura FURIOLI
M. Guy ARMANET à M. Hyacinthe VANNI
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. François-Xavier CECCOLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI
Mme Anne TOMASI à Mme Jeanne STROMBONI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants, L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4421-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 11/060 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2011 approuvant la création d'une régie d'avances et de recettes pour la gestion du Centre d'Art Polyphonique - mission Voix de Corse.
- VU** la délibération n° 11/258 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011 portant sur l'organisation administrative du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse,
- VU** la délibération n° 15/220 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant modification des prestations et tarifs de la régie de recettes du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/131 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 portant sur le Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018, portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/187 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 portant application du règlement des aides pour la culture de la

Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 19/269 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2019 portant création de postes à la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/280 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 17-06723 CE du Conseil Exécutif de Corse du 3 octobre 2017 portant approbation du programme d'activités du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse sur la période d'octobre à décembre 2017 et affectant un crédit de 50 000 € pour sa mise en œuvre,
- VU** l'arrêté n° 19/423 CE du Conseil Exécutif de Corse du 23 juillet 2019 relatif au programme d'activités du Centre d'Art Polyphonique pour la période de septembre à décembre 2019 et affectant un crédit de 55 000€ pour sa mise en œuvre,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-69 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 16 décembre 2019,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du projet d'activités du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la mise en œuvre du projet d'activités du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse tel qu'il est décrit dans le rapport annexé à la présente délibération, et **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce

projet d'activités.

ARTICLE 3 :

ANNULE les délibérations n° 11/060 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2011 approuvant la création d'une régie d'avance et de recettes pour la gestion du « Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse » et n° 15/220 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant modification des prestations et tarifs de la régie de recettes du Centre d'Art Polyphonique - Mission Voix de Corse de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail stroke, positioned above the name of the signatory.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CENTRU D'ARTE PULIFONICA - MISSIONE VOCE DI
CORSICA : PRUGETTU D'ATTIVITA « INDIA U CANTU »**

**CENTRE D'ART POLYPHONIQUE - MISSIONE VOCE DI
CORSICA : PROJET D'ACTIVITES « INDIA U CANTU »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Centre d'Art Polyphonique - *Missione Voce* (CAP-MV) situé à Sartè, est un établissement géré en régie par la Collectivité de Corse.

L'Assemblée de Corse a pu acter son projet artistique, lors de la session du 1^{er} juin 2017, (délibération n° 17/131 AC). Cela a déjà permis la mise en œuvre de plusieurs actions artistiques et d'un échange avec la Bulgarie, à Sofia, en partenariat avec l'institut français.

Il n'est pas inutile de revenir ici sur l'importance de cet outil pour la transmission et le développement de la culture corse dans le domaine du chant.

Nous avons le devoir de former les publics, non seulement aux techniques polyphoniques globales, mais aussi et surtout aux pratiques locales. Ce sont elles qui nous définissent. C'est grâce à elles que nos artistes feront entendre leur voix, leur singularité, que ce soit dans le registre classique, plus traditionnel ou résolument moderne : les acteurs vocaux seront ainsi, selon leurs choix et de toute manière, les ambassadeurs de notre culture.

Suite à la fusion des trois collectivités, et afin de donner une visibilité supplémentaire à cette structure, nous avons positionné le Centre d'Art Polyphonique - *Missione Voce* comme un établissement culturel directement rattaché à la Direction de la Culture, à l'instar du FRAC Corsica et de la Cinémathèque de Corse.

J'ai voulu établir tout d'abord un état des lieux et nous avons ainsi engagé une vaste concertation, au centre lui-même, et dans les différentes régions de l'île.

Suite à ces nombreuses rencontres avec les acteurs culturels et considérant en premier lieu l'importance de nos traditions et pratiques orales et vocales, le CAP-MV a défini un projet d'activités permettant d'afficher clairement ses ambitions et les moyens nécessaires à la réussite d'un projet territorial.

Le CAP-MV devient ainsi l'organe fédérateur en faveur du développement de ces pratiques et se positionne comme un outil au service de tous sur notre territoire.

Ainsi, la stratégie de mise en œuvre du projet repose sur deux principes complémentaires, à savoir la transparence et la coopération :

- coopérer avec l'ensemble des acteurs culturels publics et privés ;
- travailler dans la transparence pour faciliter les échanges et faire adhérer tous les acteurs concernés.

Le Centre a l'ambition de fédérer et de se positionner de manière significative au cœur de tout type de pratiques vocales.

Après la phase de conception, il s'agit de passer à celle de la construction collégiale, de la définition des contenus détaillés et des dispositifs pertinents.

Ainsi, depuis le mois d'octobre 2019, le Centre d'Art Polyphonique a lancé une série d'actions qui correspondent au projet général. Sur le dernier trimestre 2019, un total de 17 actions aura ainsi été concrétisé. L'intérêt manifesté par les différents publics et par les acteurs culturels invités nous confortent dans la démarche entreprise.

1. LA STRATEGIE

Dans une démarche de co-construction suite aux « Atelli di a Cultura », le projet d'activités a été présenté sur le terrain aux acteurs culturels liés à cette esthétique. Dans cette même optique, une journée d'information a été organisée, le 27 avril 2019, dans les locaux du CAP-MV, à Sartè, afin de présenter le projet, le partager avec les acteurs culturels présents afin de, si nécessaire, l'amender.

Ce projet a reçu un accueil très favorable des nombreux acteurs présents. Certains, empêchés par des engagements professionnels, ont également manifesté leur soutien à ce projet.

Pour l'heure, il est proposé d'afficher la gratuité des prestations et actions déployées directement ou indirectement par le CAP-MV.

Ce principe est justifié par le nouveau contexte de notre Collectivité, les nouveaux enjeux globaux et spécifiques liés au développement de la culture sur le territoire de la Corse et notamment celui lié à la transmission du patrimoine immatériel. Le principe de valeur inscrit dans la feuille de route culture est que tous les enfants de notre île ont droit à un accès à la culture.

Cette proposition, à forte valeur sociale, est également motivée par la nature des thématiques abordées par le projet ainsi que par les objectifs poursuivis, soit :

- Une démocratisation des pratiques culturelles en lien avec la voix,
- Un essor des filières d'excellence,
- Une optimisation et une diversification des filières de formation,
- Une opérationnalisation du dispositif d'information et d'animation,

Cependant, cette gratuité pourra s'accompagner d'une certaine « contrepartie » de la part du bénéficiaire, d'un engagement. Cette réciprocité de service est envisagée juridiquement sur la base d'un conventionnement.

Ainsi, pour l'ensemble des dispositifs du projet « INDIÀ U CANTU », trois éléments fondateurs cadreront les règles d'accès au CAP. Il s'agit :

- De donner systématiquement la priorité au service lui-même dans l'utilisation de ses moyens techniques, humains et financiers.
- De réserver exclusivement toute forme de soutien, attribué directement ou indirectement, à des tiers, à des actions portant sur le thème de la voix ainsi qu'à des structures dont l'objet

- mentionne un lien avéré et approfondi avec la voix.
- Pour le demandeur, d'apporter la preuve d'un intérêt à la fois pour le territoire et pour le domaine culturel spécifique considéré : la voix

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse respectivement référencées n° 11/060 AC du 31 mars 2011 et n° 15/220 AC du 17 septembre 2015 prévoyaient alors une tarification. En conséquence, l'application du nouveau projet « **INDIÀ U CANTU** » impliquera l'annulation de ces deux délibérations.

2. LE PROJET D'ACTIVITES : « INDIÀ U CANTU »

En 2019, suite à l'évolution de l'environnement administratif et artistique du CAP-MV, l'Exécutif a décidé de préciser son projet d'activités afin de conduire un programme d'ampleur dans ce secteur. Il correspond à une politique ambitieuse en matière de développement culturel. L'enjeu est considérable car l'attente est grande.

En outre, en investissant ce secteur, nous développons une stratégie de développement et d'ancrage territorial, nous confortons notre patrimoine immatériel. En valorisant la méthode coopérative, nous ouvrons le dialogue, la négociation et faisons le choix d'une nouvelle méthode de gouvernance. Le respect, l'écoute, l'éthique, l'exemplarité, la transparence constituent les valeurs de la nouvelle démarche.

Le titre du projet « **INDIÀ U CANTU** » est évocateur. Son contenu prend en compte précisément notre territoire et ses particularismes.

Les quatre thématiques appréhendées dans le projet couvrent un large spectre. Il s'agit, dans cet ordre de priorité, de mettre l'accent sur l'**Education**, la **Formation**, l'**Information** et l'**Evènement**.

Les dispositifs mis en place permettront d'affirmer la politique du Centre d'Art polyphonique - *Missione Voce* dans chacun de ces domaines.

Il s'agit pour l'Éducation de parvenir à l'homogénéisation des niveaux de pratique, à la démocratisation des pratiques vocales et au développement des filières d'accès à la spécialisation et à l'excellence.

Les actions de formation devront permettre d'optimiser et diversifier les filières.

L'information est nécessaire : savoir et faire savoir... Nous mettons à cet effet en place un programme de collecte des données de toute nature.

L'organisation d'évènements permettront de faire rayonner et le centre et les acteurs de la filière.

3. LE CALENDRIER de PROGRAMMATION

La programmation concrétisée en 2019 correspond à une préfiguration du projet **INDIÀ U CANTU**. Son application, sur la période octobre-décembre 2019, aura concerné, à l'issue de cette étape, trois secteurs : Education, Formation, et Évènementiel. Les stages « **FRANCÀ U PASSU** » et « **A SDUCANA** », les

conférences de « **TRAMANDERA** » et les spectacles de « **A SCELTA ARTISTICA** » ont déjà attiré un large public insulaire. L'ensemble du dispositif a mobilisé différents prestataires et au total, 17 actions auront été réalisées sur le trimestre.

Dès la rentrée 2020, les « **ATTEDDI** » et les regroupements du « **LIAMU** » prendront le relais. Il s'agit là d'une nouvelle étape fondamentale dans la structuration. Ces actions permettront et favoriseront les échanges avec l'ensemble des acteurs de l'action culturelle insulaire. La méthode retenue est celle des « Think tank » et des tables rondes, efficace en matière de créativité et d'adaptation des moyens aux fins.

Sur le calendrier 2020, les quatre thématiques seront développées et optimisées ; mais priorité sera donnée à l'Education.

L'annexe 2 du présent rapport permet d'en saisir le principe évolutif.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'activités, à côté de l'équipe administrative et du chargé de mission direction artistique, quatre supports d'enseignants artistiques ont été adoptés par votre Assemblée en juillet 2019 : Technique vocale et direction d'ensembles vocaux, Arts vocaux traditionnels, Instrumentiste accompagnateur et Formation musicale et Chef de chant et direction d'ensembles vocaux. Le jury de sélection s'est réuni le 8 novembre dernier. Ainsi le CAP - *Missione voce* verra ses ressources humaines renforcées dans le courant du premier trimestre 2020.

Après la dynamisation de l'équipe et du centre, après la concertation et la définition du programme, après enfin l'ouverture du centre aux différents publics, nous pouvons ainsi, désormais mettre en œuvre sa politique de transmission et de formation.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer

ANNEXE 1 PRESENTATION DES ACTIONS PAR THEMATIQUE

I- L'EDUCATION

Deux actions prioritaires s'articulent autour de grands objectifs complémentaires : l'homogénéisation des niveaux de pratique, la démocratisation des pratiques vocales et le développement des filières d'accès à la spécialisation et à l'excellence.

A. AMPARERA

Ce premier dispositif se définit comme une action éducative régulière mise en œuvre en milieu scolaire, pilotée, coordonnée et structurée de manière coopérative.

Il s'agit de mettre en place une école de chant qui couvre toutes les esthétiques de la voix. Elle est imaginée pour être déclinée sur toutes les zones rurales et urbaines de notre territoire, et intègre le réseau de l'éducation nationale. Un effort particulier sera consenti sur les zones où l'offre de prestation artistique et culturelle est faible.

AMPARERA sera mise en place à trois niveaux : le premier degré scolaire, le second degré et le degré universitaire.

La Corse comptabilise 191 écoles primaires, 31 collèges sur son territoire et une université. La stratégie d'approche considère une multitude de paramètres qui confèrent à ce dossier une certaine complexité. Devront être appréhendées les problématiques multiples de l'enseignement et des contenus à dispenser, de la formation des enseignants, celles des équipements infrastructurels, celle des moyens matériels et instrumentaux spécialisés, celles des moyens financiers complémentaires, entre autres. Des démarches de travail préparatoire avec différents partenaires identifiés ont été engagées.

L'application, pour être optimale, au-delà du partenariat avec l'Education Nationale, a été envisagée avec d'autres partenaires. AMPARERA est appuyé par

B. U CHJASSU DI STUDIU

Il se définit pour sa part comme une action éducative ponctuelle associée.

Sur le terrain, cette action se manifeste par une série de stages. Ce sont des moyens pour apporter des compléments très spécifiques. Ils permettent, en outre d'étendre la période d'enseignement aux vacances.

Afin d'atteindre l'objectif de « **développement des filières d'accès** », celles conduisant de la spécialisation à l'excellence, trois processus distincts et complémentaires ont été conçus :

1- « **L'ORMA DI L'USU** ».

Il se définit comme un cursus spécialisé dans le patrimoine vocal traditionnel.

Le principe retenu est de réunir régulièrement un public, rigoureusement sélectionné, composé de 12 à 20 artistes. Ces regroupements ont lieu, en moyenne, une fois par mois. Le but poursuivi pour les bénéficiaires est l'acquisition de tous les types de savoirs relatifs à notre patrimoine vocal traditionnel. L'idée fondatrice est de dépasser la transmission spontanée et de lui associer une transmission des traditions, des cultures, des savoirs, en ayant pour cadre une structure officielle optimisée. L'Università di Corsica pourrait être un des partenaires majeurs.

2- « L'ANDAGHJINA di L'ARTISTI »

Elle se définit comme *un programme personnalisé de spécialisation artistique*.

Il cible des artistes sur la voie de l'excellence. Il vise la professionnalisation quelle que soit l'esthétique vocale concernée. La fréquence des regroupements s'élève à six par année, en moyenne.

3- Sur le même principe qui est mis en place pour AMPARERA, « **U CHJASSU DI CUNISCENZI** » existe pour ces publics spécialisés.

U Chjassu se définit comme une *action éducative ponctuelle complémentaire soit à l'ORMA di l'USU soit à l'ANDAGHJINA di l'ARTISTI*.

La cible est spécifiquement celle des publics des filières d'excellence. Les stages sont des approfondissements particuliers.

II - LA FORMATION,

L'objectif poursuivi est « **d'optimiser et diversifier les filières** ». La proposition consiste à concrétiser, à échéances distinctes, quatre dispositifs.

A- « L'ACCORDU ».

Il se définit comme un programme spécifique de formation, initiale ou continue, des cadres intervenant dans le dispositif AMPARERA.

Il s'agit par ce dispositif d'harmoniser la méthode pédagogique et les contenus didactiques.

B- « A STAMPA DI L'USU ».

Il se définit comme un programme spécifique de formation, initiale ou continue des cadres liés au dispositif de l'ORMA di l'USU.

A terme, l'objectif est de labelliser ce programme et d'affirmer ainsi la compétence particulière et reconnue de ces cadres du chant traditionnel Corse.

C- « A STEMMA » et « L'ADUPRERA »

Ils se définissent comme *des programmes de formation respectivement qualifiant ou diplômant*.

Ceux-ci n'interviendront qu'à moyen terme. Le préalable à leur mise en œuvre est un bilan précis des besoins de notre territoire dans ce domaine. Une analyse du marché devra être conduite.

III- L'INFORMATION

Le service entend donc appréhender cette thématique indispensable. L'objectif est de « **savoir et de faire savoir** ». Pour y parvenir, il se dote de deux outils :

A- « L'ACCOLTA »

Elle se définit comme le programme de collecte des données. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication viendront assister les agents impliqués dans ce recueil et cette classification des données.

B- « A SPATERA »

Elle se définit comme le programme de collecte des données d'informations sur : les artistes, les contenus, les spectacles, les dates/lieux, les conférences, les formations, les concours, les résidences, les équipements spécialisés... Ces données ne se limitent pas au territoire Corse mais sont en référence avec ce qui a un lien avec la Corse. Ce listing ne revêt pas un caractère exhaustif. La nature des données

recueillies, traitées et transmises sera évolutive et dépendra des demandes parvenues au service.

Les réseaux sociaux, les réseaux spécialisés seront également utilisés. La diffusion devra dépasser les frontières de notre territoire et seuls ces moyens permettent cela

III - L'ÉVÉNEMENTIEL

L'objectif de ce chapitre est de « **Rayonner et parvenir à la durabilité et l'homogénéisation spatio-temporelle** »

Le titre est large et fait référence aux questions d'animation, de promotion, de diffusion, de création, de soutien. Quatre dispositifs ont été conçus à ces fins.

A- « **A BATALERA** ».

Elle se définit comme *l'animation culturelle territoriale*.

Cette action, a pour objectif de démocratiser l'accès à toutes les formes de pratique de l'art vocal, envers tous les publics et sur l'intégralité du territoire. Cette animation sera fondée sur des interventions ponctuelles. Tous les horizons esthétiques et tous les niveaux de pratique seront considérés. L'idée qui guide cette action est de n'oublier aucun lieu et de veiller à ce que toute personne puisse accéder à une conférence, à un stage ou un autre type d'évènement.

B- « **L'ANDANA ARTISTICA** ».

Elle se définit comme *une filière de promotion artistique*.

L'objectif spécifique est de promouvoir les artistes insulaires en devenir, de les soutenir dans leur démarche de recherche de réseau, voire de les insérer.

C- « **L'AMACHERA** ».

Elle se définit comme *une filière de valorisation des productions artistiques insulaires*.

L'objectif est d'apporter différentes formes de soutien aux artistes dans le cadre de la Création et de la Diffusion. Les artistes prioritairement visés par ces dispositifs sont ceux ayant participé aux actions pilotées par le CAP-MVC.

La Corse est riche d'un patrimoine immatériel original, notamment au niveau vocal. La Collectivité de Corse peut, par l'intermédiaire du service, envisager sa valorisation et, également, proposer, aux artistes insulaires, la découverte d'autres valeurs vocales issues de traditions venues d'ailleurs.

D- « **L'APPOGHJU** ».

Il se définit comme *un soutien polymorphe conventionné à l'attention de personnes physiques ou morales*.

Il s'agit d'un programme libre de demande de soutien. Les demandes communiquées au service, dans ce cadre, seront instruites au regard des règles d'éligibilité et de la stratégie évoquée dans le paragraphe II du présent rapport. Le soutien proposé pourra prendre deux formes : un soutien matériel ou technique et un soutien humain.

ANNEXES

Annexe 1 (ci-dessus) : présentation des actions

Annexe 2 « **INDIÀ U CANTU** », approche macroscopique

Annexe 3 : « **INDIÀ U CANTU** », calendrier

« **INDIÀ U CANTU** » / **PROJET DE SERVICE** / **Approche Macroscopique**

THEMES DE REFERENCE					PROGRAMME GENERAL PREVISIONNEL																	
THEMATIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION			ESTHETIQUES	MODALITES			PUBLICS				PARTENAIRES	MOYENS HUMAINS		TERRITOIRES D'INTERVENTION			REPARTITIONS			
		INTITULE	DISPOSITIF	REF	TRAD / CLAS / ACT	REGU	PONCTU	FREQ	INDIV	COLLEC	ÂGE	NIVEAU		CAP	EXT	MICR	TER	NAT INTER	TOTAL HORAIRE	EFFECTIFS		
EDUCATION	Homogénéiser et Démocratiser : De l'initiation à la spécialisation	Ecole Du Territoire Programme d'harmonisation des pratiques	AMPARERA	1 ^{er} Degré	1-1.1	PLURI	X		2h / Hebdo		X	3 – 11 ans	1	Administration Personnes Morales Personnes Physiques	X	X	X De 4 à 20			De 200 h à 1 500 h	80 à 400 enfants	
				2 nd Degré	1-1.2	PLURI	X		3h / Hebdo		X	12 – 18 ans	2		X	X	X 2 Sites Cap / Autre			200 h	2 classes	
				Université	1-1.3	PLURI							Adulte		3							
			CHJASSU DI STÙDIU Stages et Cycles	1-1.4.1	PLURI		X	9 / an		X	3 – 11 ans	AMPA 1 ^{er} Degré	X		X						100 h	9 groupes d'enfants
				1-1.4.2	PLURI		X	3 / an		X	12-18 ans	AMPA 2 nd Degré	X		X						50 h	3 groupes d'enfants
				1-1.4.3	PLURI		X			X		AMPA Université										
	Développer les filières d'accès : De la spécialisation à l'excellence	Pôle Territorial	L'ORMA DI L'USU Cursus	1-2.1	TRADITIONNEL	X			1 / mois	X	X	Adultes	2 / 3	Administration Personnes Morales Personnes Physiques	X	X		X CAP		300 h	10 à 20 personnes	
			L'ANDÀGHJINA DI L'ARTISTI Programme Personnalisé	1-2.2	PLURI		X	6 / an	X	X	15 ans Adultes	2 / 3	X		X		X CAP		200 h	1 à 3 entités		
			CHJASSU DI CUNISCENZI Stages et Cycles	1-2.3.1	PLURI		X	2 / an	X	X	15ans Adultes	L'ORMA	X		X		X CAP		50 h	10 à 20 personnes		
				1-2.3.2	PLURI		X	2 / an	X	X	15 ans Adultes	L'ANDA	X		X		X CAP		50 h	3 entités		
FORMATION	Optimiser et diversifier les filières	Les Cadres	L'ACCORDU Harmonisation	2-1	PROGRAMME SPÉCIFIQUE	X		4 / an		X		AMPA	Administration Personnes Morales Personnes Physiques	X	X		X CAP		100 h	20 personnes		
			A STAMPA DI L'USU Labellisation	2-2	TRADITIONNEL		X		X	X	Adultes	L'ORMA		X	X		X CAP					
			A STEMMA Qualifiant	2-3	PROGRAMME PERSONNALISÉ		X		X	X	Adultes	Sur Sélection		X	X		X CAP					
			L'ADUPRERA Diplômant	2-4	PROGRAMME PERSONNALISÉ		X		X	X	Adultes	Sur Sélection		X	X		X CAP					
INFORMATION	Savoir et faire savoir	Plateforme réseau Veille	L'ACCOLTA Collectage des données	3-1		X							Administration / Personnes Morales / Personnes Physiques	X			X	X				
			A SPATERA Transmission des données	3-2		X									X			X	X			
EVENEMENT	Rayonner Durabilité et Homogénéisation Spatio-Temporelle	Animation	A BATALERA	4-1	PLURI		X	8 / an	X	X Entité	Tous	1 / 2 / 3	Administration Personnes Morales Personnes Physiques	X	X	X	X		100 h	Variable		
			Promotion	L'ANDANA ARTISTICA	4-2	PLURI		X		X	X Entité	Tous		1 / 2 / 3	X	X	X	X	X			
			Diffusion	L'AMACHERA	4-3	PLURI		X		X	X Entité	Tous		1 / 2 / 3	X	X	X	X	X			
			Soutien	L'APPOGHJU	4-4	PLURI	X			X	X Entité	Tous		1 / 2 / 3	X	X	X				Variable	

ANNEXE 2 / « INDIA U CANTU » / PROJET DE SERVICE / Calendrier

THEMES DE REFERENCE					PREVISIONNEL ET PROJECTIONS							
THEMATIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION			PLANIFICATION							
		INTITULE	DISPOSITIF	REF	2020 SEPTEMBRE	2021 SEPTEMBRE	2022 SEPTEMBRE	2022 SEPTEMBRE				
EDUCATION	Homogénéiser et Démocratiser : <i>De l'initiation à la spécialisation</i>	Ecole Du Territoire	AMPARERA	1 ^{er} Degré	1-1.1	PREP	PROP	ACTION				
				2 nd Degré	1-1.2	PREP	PROP	ACTION				
		Programme d'harmonisation des pratiques	CHJASSU DI STÜDIU Stages et Cycles	1-1.3.1	PREP/ PROP	ACTION						
				1-1.3.2	PREP/ PROP	ACTION						
	Développer les filières d'accès : <i>De la spécialisation à l'excellence</i>	Pôle Territorial	L'ORMA DI L'USU Cursus	1-2.1	PREPARATION		PROPOSITION		ACTION			
			L'ANDÀGHJINA DI L'ARTISTI Programme Personnalisé	1-2.2	PREPARATION			PROPOSITION		ACTION		
			CHJASSU DI CUNISCENZI Stages et Cycles	1-2.3.1	PREP/ PROP			ACTION				
				1-2.3.2	PREP/ PROP			ACTION				
			FORMATION	Optimiser et diversifier les filières	Les Cadres	L'ACCORDU Harmonisation	2-1	PREP/ PROP		ACTION		
						A STAMPA DI L'USU Labellisation	2-2				PREPARATION	
A STEMMA Qualifiant	2-3											
L'ADUPRERA Diplômant	2-4											
INFORMATION	Informer	Plateforme réseau Veille	L'ACCOLTA Collectage des données	3-1	CONTINU							
			A SPATERA Transmission des données	3-2	PREPARATION			ACTION				
EVENEMENT	Rayonner <i>Durabilité et Homogénéisation Spatio-Temporelle</i>	Animation	A BATALERA	4-1	ACTION							
		Promotion	L'ANDANA ARTISTICA	4-2	PREPARATION			ACTION				
		Diffusion	L'AMACHERA	4-3	PREPARATION			ACTION				
		Soutien	L'APPOGHJU	4-4	CONTINU EN FONCTION DES DEMANDES							

* PREPARATION : Diagnostique ; Analyse

** PROPOSITION : Conception ; Construction

*** ACTION : Conduite ; Suivie ; Evaluation ; Ajustement